

VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2010

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tenue le 7 juin 2010, à 20 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire, à laquelle sont présents : monsieur le maire Michel Gilbert, madame la conseillère Valéry Lapointe et messieurs les conseillers Guy Boulé, Fernand Brillant et Rémi H. Lair.

Sont absents : messieurs les conseillers Jean-Luc Halde et André Ricard.

Monsieur Patrick Savard, directeur général, et madame Estelle Simard, greffier, assistent également à cette séance.

...Après un moment de réflexion, monsieur le Maire ouvre la séance.

2010-178

RÉSOLUTION

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2010

Il est proposé par la conseillère Valéry Lapointe et appuyé par le conseiller Guy Boulé que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 7 juin 2010 soit et est approuvé par ce conseil en ajoutant le point suivant :

36.1 Nomination de membres au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

ADOPTÉE

2010-179

RÉSOLUTION

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 3 MAI 2010 ET EXTRAORDINAIRE DU 17 MAI 2010

Il est proposé par le conseiller Fernand Brillant et appuyé par le conseiller Guy Boulé que les procès-verbaux des séances ordinaire du 3 mai 2010 et extraordinaire du 17 mai 2010 soient et sont approuvés par ce conseil.

ADOPTÉE

2010-180

RÉSOLUTION

BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER 2010-06-A, 2010-06-B, 2010-06-C ET 2010-06-D, RAPPORT DÉPENSES AUTORISÉES ET RAPPORT D'EMBAUCHE DE PERSONNEL SURNUMÉRAIRE

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller Fernand Brillant que les bordereaux des comptes à payer numéro 2010-06-A, au montant de 1 564 010,27 \$, numéro 2010-06-B, au montant de 76 817,50 \$, numéro 2010-06-C, au montant de 399 596,49 \$, et numéro 2010-06-D, au montant de 59 358,39 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat du trésorier portant le numéro 2010-06, en date du 1^{er} juin 2010, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la

Le 7 juin 2010

période du 28 avril au 31 mai 2010 et le rapport d'embauche de personnel surnuméraire pour la période du 25 avril au 29 mai 2010.

ADOPTÉE

2010-181

RÉSOLUTION

**RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET RAPPORTS
DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL ET DU VÉRIFICATEUR
EXTERNE – ANNÉE 2009**

Il est proposé par le conseiller le conseiller Fernand Brillant et appuyé par le conseiller Guy Boulé que ce conseil approuve, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport financier consolidé 2009 ainsi que le rapport du vérificateur général et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice terminé le 31 décembre.

ADOPTÉE

Présentation des états financiers par monsieur Carmel Contant, trésorier.

2010-182

RÉSOLUTION

**ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES
AU 31 MARS 2010**

Il est proposé par la conseillère Valéry Lapointe et appuyé par le conseiller Fernand Brillant que ce conseil reçoit les deux états comparatifs des revenus et dépenses au 31 mars 2010 déposés par le trésorier en vertu de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE

2010-183

RÉSOLUTION

**TRANSFERT BUDGÉTAIRE – BUDGET
« CONTRIBUTION À LA CMM »**

Il est proposé par le conseiller Fernand Brillant et appuyé par le conseiller Rémi H. Lair que ce conseil approuve le transfert budgétaire d'une somme de 11 100 \$ du poste budgétaire 02-990-00-999 vers le poste budgétaire 02-520-00-950 afin de combler le déficit au poste budgétaire « Contribution à la CMM ».

ADOPTÉE

2010-184

RÉSOLUTION

**MEMBRE DU CONSEIL – TOURNOI DE GOLF –
FONDATION COVABAR H₂O**

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller Guy Boulé que ce conseil autorise monsieur André Ricard à s'inscrire au tournoi de golf « Classique de l'eau de la Richelieu » organisé par la fondation COVABAR H₂O qui se tiendra le 16 septembre 2010 au club de golf Le Riviera, ainsi que les dépenses encourues.

ADOPTÉE

2010-185

RÉSOLUTION

**MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2010-28 –
COMITÉ DE TOPONYMIE**

Il est proposé par la conseillère Valéry Lapointe et appuyé par le conseiller Guy Boulé que ce conseil modifie la résolution numéro 2010-28 touchant le procès-verbal de la réunion ordinaire du 18 janvier 2010 du comité de toponymie en rayant, sous le titre

« Désignation de rues », les mots suivants : « Que l'odonyme « rue du Centre-Civique » soit modifié par l'odonyme « rue de l'Hôtel-de-Ville ».

ADOPTÉE

2010-186

RÉSOLUTION

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 23 MARS 2010 DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ

Il est proposé par le conseiller Fernand Brillant et appuyé par le conseiller Guy Boulé que ce conseil accuse réception du compte rendu de la réunion du 23 mars 2010 du comité de la circulation et de la sécurité.

Que les recommandations suivantes soient et sont approuvées par ce conseil :

- 2010-03-09 : École de la Pommeraie - Étude de bonification géométrique et de contrôle de circulation - Carrefour De Montenach/Félix-Leclerc;
- 2010-03-11 : Rues de 7 mètres et moins
Interdiction de stationner sur un côté de rue pour faciliter l'accès aux véhicules de sécurité.

ADOPTÉE

2010-187

RÉSOLUTION

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2010 DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 3 février 2010 du comité consultatif en environnement.

ADOPTÉE

2010-188

RÉSOLUTION

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 25 MAI 2010 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 25 mai 2010 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

ADOPTÉE

2010-189

RÉSOLUTION

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - RECOMMANDATIONS 2010-72-R, 2010-73-R, 2010-74-R, 2010-75-R, 2010-76-R, 2010-77-R, 2010-78-R, 2010-79-R, 2010-80-R, 2010-81-R, 2010-83-R, 2010-84-R, 2010-85-R, 2010-86-R, 2010-87-R, 2010-88-R, 2010-89-R, 2010-90-R, 2010-91-R, 2010-93-R, 2010-94-R, 2010-95-R, 2010-96-R ET 2010-97-R DU C.C.U.

CONSIDÉRANT les recommandations numéros 2010-72-R, 2010-73-R, 2010-74-R,

Le 7 juin 2010

2010-75-R, 2010-76-R, 2010-77-R, 2010-78-R, 2010-79-R, 2010-80-R, 2010-81-R,

2010-83-R, 2010-84-R, 2010-85-R, 2010-86-R, 2010-87-R, 2010-88-R, 2010-89-R, 2010-90-R, 2010-91-R, 2010-93-R, 2010-94-R, 2010-95-R, 2010-96-R et 2010-97-R du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants :

- 2010-72-R : 70 rue Millier
Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe A)
- 2010-73-R : 145 rue Grenier
Installation d'une clôture en cour avant (annexe B)
- 2010-74-R : 734 rue des Cheminots
Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe C)
- 2010-75-R : 519 rue du Massif
Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe D)
- 2010-76-R : 839 rue des Bernaches
Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe E)
- 2010-77-R : 657 rue des Éperviers
Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe F)
- 2010-78-R : 1003 de la Montagne
Changement de toiture (annexe G)
- 2010-79-R : 990 de la Montagne
Agrandissement de la galerie arrière (annexe H)
- 2010-80-R : 93 Sir-Wilfrid-Laurier
Installation d'une enseigne commune sur poteau (annexe I)
- 2010-81-R : 238 rue Guillaume-Cheval
Construction d'une véranda (annexe J)
- 2010-83-R : 1754 des Patriotes
Agrandissement et rénovations à la toiture et au revêtement extérieur (annexe K)
- 2010-84-R : 565 de la Montagne
Installation d'une enseigne sur poteau (annexe L)
- 2010-85-R : 226 des Patriotes Nord
Changement de fenêtres et de la porte arrière et la peinture du revêtement extérieur (annexe M)
- 2010-86-R : 145 rue Gédéon-Ouimet
Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe N)
- 2010-87-R : 436-460 Sir-Wilfrid-Laurier
Installation d'une enseigne sur mur pour l'édifice commercial (annexe O)
- 2010-88-R : 420 Sir-Wilfrid-Laurier
Installation d'une enseigne sur socle pour l'édifice commercial (annexe P)
- 2010-89-R : 870 chemin Rouillard

Le 7 juin 2010

Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe Q)

- 2010-90-R : 738 Magloire-Laflamme
Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe R)
- 2010-91-R : 944 rue des Martinets
Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe S)
- 2010-93-R : 556 rue du Massif
Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe T)
- 2010-94-R : 439 Sir-Wilfrid-Laurier
Changement de couleurs du revêtement extérieur (annexe U)
- 2010-95-R : 601 rue Fortier
Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe V)
- 2010-96-R : 246-250 Saint-Georges
Installation de nouvelles enseignes (annexe W)
- 2010-97-R : 15 rue Saint-Henri
Rénovations extérieures (annexe X)

CONSIDÉRANT que ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Valéry Lapointe et appuyé par le conseiller Rémi H. Lair que ce conseil approuve les recommandations 2010-72-R, 2010-73-R, 2010-74-R, 2010-75-R, 2010-76-R, 2010-77-R, 2010-78-R, 2010-79-R, 2010-80-R, 2010-81-R, 2010-83-R, 2010-84-R, 2010-85-R, 2010-86-R, 2010-87-R, 2010-88-R, 2010-89-R, 2010-90-R, 2010-91-R, 2010-93-R, 2010-94-R, 2010-95-R, 2010-96-R et 2010-97-R du procès-verbal de la réunion du 25 mai 2010 du comité consultatif d'urbanisme ainsi que les plans d'implantation et d'intégration architecturale énoncés auxdites recommandations et sujets aux conditions qui y sont formulées, lesquels sont joints à la présente comme annexes A à X pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2010-190

RÉSOLUTION

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE - RECOMMANDATIONS
2010-82-R ET 2010-92-R DU C.C.U. - REFUS**

CONSIDÉRANT les recommandations numéros 2010-82-R et 2010-92-R du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants :

- 2010-82-R : 595 rue Ernest-Choquette
Agrandissement de la résidence (annexe A)
- 2010-92-R : 713 rue Lavoie
Agrandissement comprenant un garage attaché avec chambre au-dessus (annexe B)

CONSIDÉRANT que ces projets ne sont pas conformes aux objectifs et critères établis au règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

Le 7 juin 2010

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller Fernand Brillant que ce conseil approuve les recommandations 2010-82-R et 2010-92-R du procès-verbal de la

réunion du 25 mai 2010 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de refuser les P.I.I.A. selon les motifs qui sont formulés auxdites recommandations, lesquelles sont jointes à la présente résolution comme annexe A et B pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2010-191

RÉSOLUTION

RÉSOLUTION D'AUTORISATION P.P.C.M.O.I. – PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT BIGÉNÉRATION – 540, RUE DOLLARD-DES ORMEAUX

Considérant l'adoption et la mise en vigueur du règlement numéro 1088-1, intitulé : « Règlement amendant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1088 pour assujettir les travaux de transformation de garage attaché en pièce habitable et l'aménagement de logement bigénération »;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'un projet afin de permettre l'aménagement d'une pièce faisant partie d'un logement bigénération située au 1^{er} étage du 540, rue Dollard-Des Ormeaux;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation de ce projet est assujettie au règlement numéro 1088-1;

CONSIDÉRANT l'avis préalable du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire par sa recommandation 2010-101-R du 25 mai 2010;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'évaluation de la demande d'autorisation, le projet répond aux critères établis dans le règlement cadre ci-dessus, tel que stipulé à la recommandation 2010-101-R du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Fernand Brillant et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que ce conseil accorde la demande d'autorisation du projet d'aménagement d'une pièce faisant partie d'un logement bigénération située au 1^{er} étage du 540, rue Dollard-Des Ormeaux.

Ainsi que la dérogation à l'article 3.1.14.3 d) du règlement de zonage numéro 845 qui précise que le logement additionnel doit être situé au rez-de-chaussée ou au sous-sol.

ADOPTÉE

2010-192

RÉSOLUTION

LOTISSEMENT ET CESSION AUX FINS DE PARC – DEMANDE DE PERMIS 2010-10006 – 1209-1211, CHEMIN DE LA MONTAGNE

Il est proposé par le conseiller Guy Boulé et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que ce conseil approuve le plan de lotissement (demande de permis numéro 2010-10006) dans le cadre du projet de subdivision en deux lots d'une propriété sur le chemin de la Montagne permettant la construction d'une résidence sur la rue Viens, préparé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 13 mai 2010, portant le numéro de minute 31933.

Que ledit projet est conforme au Règlement de lotissement en vigueur, tel qu'il appert au rapport du 26 mai 2010 de monsieur Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement

Le 7 juin 2010

du territoire.

Que le propriétaire verse une somme représentant 10 % de la valeur marchande, à titre de cession aux fins de parc, tel qu'il est requis en vertu du Règlement de lotissement de la Ville et selon le plan mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

2010-193

RÉSOLUTION

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUR LE LOT
1 819 843 - DEMANDE D'AUTORISATION -
505, CHEMIN DES PATRIOTES NORD**

Il est proposé par le conseiller Fernand Brillant et appuyé par le conseiller Rémi H. Lair que ce conseil approuve la demande d'autorisation pour l'occupation du domaine public sur le lot 1 819 843 par le propriétaire du 505, chemin des Patriotes Nord selon les conditions indiquées au rapport de monsieur Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire, et le certificat de localisation préparé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 2 juin 2009, portant le numéro de minute 29413, lequel certificat est joint à la présente résolution comme annexe «A» pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2010-194

RÉSOLUTION

**DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2010-05 -
639, RUE BÉLAIR**

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure numéro 2010-05 présentée par le propriétaire de l'immeuble portant le numéro 639, rue Bélair, à Mont-Saint-Hilaire, ayant pour but d'autoriser une marge latérale droite de 1,12 mètre et une marge latérale gauche de 4,87 mètres par rapport à celles exigées par le règlement de zonage de 1,2 mètre et 5,5 mètres respectivement, permettant une dérogation de 0,08 mètre pour la marge latérale droite et 0,63 mètre pour la marge latérale gauche, afin de rendre conforme l'implantation de la résidence, tel qu'il appert au plan joint à la présente résolution comme annexe «A» pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2010-195

RÉSOLUTION

**DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2009-07 -
556, RUE GABRIELLE-MESSIER - RECOMMAN-
DATION 2010-34-R DU C.C.U.**

ATTENDU la demande de dérogation mineure, en date du 9 novembre 2009, à l'effet de construire un mur de soutènement d'une hauteur de ± 3,31 mètres;

ATTENDU QUE le CCU a déjà statué sur la demande, par la recommandation 2009-189-R, en ne recommandant pas la dérogation;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 845 autorise la construction de mur de soutènement comportant des sections d'une hauteur maximale de 1,2 mètre. Le recul doit être égal à la hauteur pour chaque section de palier;

ATTENDU QUE le demandeur a obtenu un certificat d'autorisation pour la construction du mur de soutènement et que les exigences du permis n'ont pas été respectées. Le demandeur n'a pas pris les mesures requises pour respecter le certificat émis;

ATTENDU QUE l'article 145.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au

conseil municipal d'accorder une dérogation mineure si l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui le demande et elle ne doit pas

porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

ATTENDU Qu'il n'y avait aucun préjudice sérieux à construire initialement le mur de soutènement conformément à la réglementation;

ATTENDU QUE le remblai effectué sur la propriété avant la construction du mur de soutènement respectait la réglementation avec des pentes de terrain inférieures à 45 degrés;

ATTENDU QUE la présence du mur de soutènement n'est pas requise pour respecter la topographie du site;

ATTENDU QUE le remblai et le mur de soutènement ont pour unique but d'aménager une cour arrière plane;

ATTENDU QUE le demandeur ne subit pas le préjudice visuel de la construction;

ATTENDU QU'une dérogation de 2,11 mètres est requise pour conformer l'ouvrage;

ATTENDU QU'il est possible de corriger l'ouvrage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Fernand Brillant et appuyé par le conseiller Guy Boulé que ce conseil approuve la recommandation numéro 2010-34-R du procès-verbal de la réunion ordinaire du 16 février 2010 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire à l'effet de ne pas accorder la demande de dérogation mineure visant à conformer la hauteur du mur de soutènement.

ADOPTÉE

2010-196

RÉSOLUTION

PROLONGEMENT DE L'ENTENTE CIBLÉE VILLES ET VILLAGES D'ART ET DE PATRIMOINE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE (MCCCFO)

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller Guy Boulé que ce conseil autorise la demande financière au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine afin de prolonger, pour les années 8, 9 et 10, l'entente ciblée Villes et villages d'art et de patrimoine.

Que monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir, de la culture et des communications, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, les documents nécessaires pour déposer ladite demande.

ADOPTÉE

2010-197

RÉSOLUTION

PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE SOUTIEN PSYCHOSOCIAL ET DE SANTÉ AUX ANIMATEURS DE CAMPS DE JOUR – LE CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX RICHELIEU-YAMASKA

Il est proposé par le conseiller Guy Boulé et appuyé par le conseiller Fernand Brillant que ce

Le 7 juin 2010

conseil approuve le protocole d'entente entre le Centre de santé et de services sociaux Richelieu-Yamaska et le Service des loisirs des villes de Mont-Saint-Hilaire, Beloeil, McMasterville, Otterburn Park et Saint-Basile-le-Grand pour le soutien psychosocial et de

santé aux animateurs de camps de jour des villes de Mont-Saint-Hilaire, Beloeil, McMasterville, Otterburn Park et Saint-Basile-le-Grand, lequel est joint à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Que le directeur du Service du loisir, de la culture et des communications ou le chef de division – Activités sportives et récréatives soit et est autorisé à signer ledit protocole d'entente.

ADOPTÉE

2010-198

RÉSOLUTION

PROTOCOLE D'ENTENTE – DON D'UN TRICYCLE TANDEM – ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller Fernand Brillant que ce conseil approuve le protocole d'entente pour le don d'un tricycle tandem entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et l'Association des personnes handicapées de la Vallée-du-Richelieu, lequel est joint à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer ledit protocole d'entente.

ADOPTÉE

2010-199

RÉSOLUTION

ÉCHANGE DE TERRAINS - VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE ET MME MÉLISSA ROY ET M. MARIO BEAUGRAND-CHAMPAGNE

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que la Ville de Mont-Saint-Hilaire cède à madame Mélissa Roy et monsieur Mario Beaugrand-Champagne l'immeuble suivant :

- le lot 4 636 174 au cadastre du Québec, d'une superficie totale de 90,8 mètres carrés, tel qu'il appert au plan préparé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 21 mai 2010, portant le numéro de minute 32002.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire acquiert, en échange, de madame Mélissa Roy et monsieur Mario Beaugrand-Champagne l'immeuble suivant :

- le lot 4 636 172 au cadastre du Québec, d'une superficie totale de 90,7 mètres carrés, tel qu'il appert au plan préparé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 21 mai 2010, portant le numéro de minute 32002.

Que cet échange soit fait pour et en considération d'une soulte de 10 000 \$, payable comptant par madame Mélissa Roy et monsieur Mario Beaugrand-Champagne au moment de la signature de l'acte d'échange.

Que les honoraires de notaire et d'arpenteur soient à la charge de madame Mélissa Roy et monsieur Mario Beaugrand-Champagne.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la

greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer devant Me Christine Richer, notaire, tout document ou acte pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

2010-200

RÉSOLUTION

**RADIATION D'UN AVIS D'EXPROPRIATION – LOTS
1 817 102 PARTIE, 1 817 104 PARTIE,
1 817 115 PARTIE ET 1 817 116 PARTIE**

CONSIDÉRANT que, le 1^{er} mars 2004, la Ville de Mont-Saint-Hilaire adoptait la résolution numéro 2004-83 autorisant l'expropriation aux fins d'infrastructures des lots 1 817 102 Partie, 1 817 104 Partie, 1 817 115 Partie et 1 817 116 Partie;

CONSIDÉRANT que, le 14 mai 2004, un Avis d'expropriation a été publié au Bureau de la publicité des droits;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Saint-Hilaire n'a jamais procédé à l'expropriation sur les lots visés;

CONSIDÉRANT que, le 15 février 2007, une déclaration de règlement hors Cour du dossier d'expropriation au Tribunal administratif du Québec a été produite;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Saint-Hilaire n'a aucunement l'intention de procéder à l'expropriation des lots visés et qu'il y a lieu de procéder à la radiation de l'Avis d'expropriation publié le 14 mai 2004;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que la Ville de Mont-Saint-Hilaire déclare avoir procédé à aucune expropriation visant les lots 1 817 102 Partie, 1 817 104 Partie, 1 817 115 Partie et 1 817 116 Partie dans le cadre du dossier devant le Tribunal administratif du Québec portant le numéro SAI-M-92774-0405 et qu'il y a lieu de procéder à la radiation judiciaire de l'Avis d'expropriation publié le 14 mai 2004.

ADOPTÉE

2010-201

RÉSOLUTION

VENTE À L'ENCHÈRE 2010

Il est proposé par le conseiller Guy Boulé et appuyé par le conseiller Fernand Brillant que ce conseil autorise la vente à l'enchère des biens sans propriétaires ou abandonnés par ces derniers ainsi que des biens propriété de la Ville de Mont-Saint-Hilaire dont elle veut se départir, tel qu'identifiés à la liste jointe à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante, et mandate la firme Paquette & Associés, huissiers, afin de procéder à ladite vente qui se tiendra le 26 juin 2010.

Que le conseil mandate la Maison des jeunes des quatre fenêtres pour organiser cette vente et que les profits de ladite vente soient remis à titre de subvention à cet organisme.

ADOPTÉE

2010-202

RÉSOLUTION

**ENGAGEMENT DE MESSIEURS ÉTIENNE GENDRON
ET JOËL-JONATHAN DUBÉ - JOURNALIER-
OPÉRATEUR 3 AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a autorisé l'ouverture d'un concours afin de combler le poste de journalier-opérateur 3 au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection juge que messieurs Étienne Gendron et Joël-Jonathan Dubé ont la compétence requise pour occuper le poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Boulé et appuyé par le conseiller Rémi H. Lair que ce conseil engage messieurs Étienne Gendron et Joël-Jonathan Dubé au poste de journalier-opérateur 3 au Service des travaux publics, suivant la convention collective de travail cols bleus de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, à compter du 7 juin 2010.

Que ces engagements soient faits selon les conditions indiquées au rapport du directeur du Service des travaux publics et à la recommandation du directeur général du 14 mai 2010.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat du trésorier en date du 8 juin 2010.

ADOPTÉE

2010-203

RÉSOLUTION

MESURE DISCIPLINAIRE À L'ENDROIT D'UN EMPLOYÉ AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général recommandant au conseil municipal l'application d'une mesure disciplinaire vis-à-vis d'un employé au Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Fernand Brillant et appuyé par le conseiller Rémi H. Lair que ce conseil suspend sans solde, pour une période d'une journée, l'employé au Service des travaux publics désigné au rapport du 11 mai 2010 du directeur général.

ADOPTÉE

2010-204

AVIS DE PRÉSENTATION

EMPRUNT – RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES CHEMIN DE LA MONTAGNE

Monsieur le conseiller Guy Boulé donne un avis de présentation à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement décrétant des travaux de réfection d'aqueduc, de reprofilage de fossés, de voirie (fondation et pavage), l'ajout et le remplacement de canalisations de fossés et travaux connexes sur le chemin de la Montagne ainsi que le paiement d'honoraires professionnels (études préparatoires, plans et devis et surveillance) et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin.

2010-205

RÉSOLUTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 919-10 – ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Boulé et appuyé par le conseiller Fernand Brillant que ce conseil adopte le règlement numéro 919-10, intitulé : « Règlement modifiant le règlement

Le 7 juin 2010

numéro 919 concernant la circulation et la sécurité publique dans la ville de Mont-Saint-Hilaire ».

ADOPTÉE

2010-206

RÉSOLUTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 1131-1 – ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Fernand Brillant et appuyé par le conseiller Guy Boulé que ce conseil adopte le règlement numéro 1131-1, intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1131 approuvant le budget 2010 et décrétant le taux de la taxe foncière générale ».

ADOPTÉE

2010-207

RÉSOLUTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 1143 – ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Valéry Lapointe et appuyé par le conseiller Guy Boulé que ce conseil adopte le règlement numéro 1143, intitulé : « Règlement décrétant des travaux de réfection sur la place Diamond concernant des infrastructures d'aqueduc et sur la rue Montcalm concernant des infrastructures d'aqueduc et d'égout sanitaire et autorisant un emprunt de trois cent cinquante-six mille dollars (356 000,00 \$) nécessaire à cette fin ».

ADOPTÉE

2010-208

RÉSOLUTION

**CERTIFICAT CONSULTATION - RÈGLEMENT
NUMÉRO 1141**

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller Guy Boulé que le certificat attestant le résultat de la consultation des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire quant au règlement numéro 1141, intitulé : « Règlement autorisant des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc sur les rues Campbell, De Beaujeu, de Dublin, de Florimont, De Saint-Exupéry, Desnoyers, Doyle, Marquette, Messier et du boulevard De Montenach et autorisant un emprunt de trois millions huit cent quarante mille dollars (3 840 000,00 \$) nécessaire à cette fin », soit et est approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE

2010-209

RÉSOLUTION

**SOUSSION CONTRAT BA 10-01 D'ENTRETIEN EN
ÉLECTRICITÉ – ENTREPRISES ÉLECTRIQUES
ROBERT JODOIN LTÉE**

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller Guy Boulé que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission

de la compagnie Entreprises électriques Robert Jodoin ltée, aux taux horaires indiqués à sa soumission datée du 19 mai 2010, pour la période du 7 juin 2010 au 6 juin 2011, pour le contrat BA 10-01 d'entretien en électricité des bâtiments de la Ville, incluant les surpresseurs d'aqueduc, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Sylvain Gagnon, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 26 mai 2010.

Que le contrat d'entretien en électricité pour la période de juin à décembre 2010, décrit au bon de commande BA 10005, soit payable à même les postes budgétaires suivants :

- 810-531	1 000 \$ (plus taxes)	813-531	250 \$ (plus taxes)
- 811-531	3 000 \$ "	814-531	250 \$ "
- 811-532	2 000 \$ "	815-533	1 500 \$ "
- 812-533	1 000 \$ "	819-533	250 \$ "

Qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE

2010-210

RÉSOLUTION

SOUSSION CONTRAT BA 10-02 D'ENTRETIEN EN CLIMATISATION, CHAUFFAGE ET VENTILATION – CLIMATISATION ROUL-AIR INC.

Il est proposé par le conseiller Fernand Brillant et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de la compagnie Climatisation Roul-Air inc., aux taux horaires indiqués à sa soumission datée du 20 mai 2010, pour la période du 7 juin 2010 au 6 juin 2011, pour le contrat BA 10-02 d'entretien en climatisation, chauffage et ventilation des bâtiments de la Ville, étant la seule soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Sylvain Gagnon, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 25 mai 2010.

Que le contrat d'entretien en climatisation, chauffage et ventilation pour la période de juin à décembre 2010, décrit au bon de commande BA 10006, soit payable à même les postes budgétaires suivants :

- 810-531	1 750 \$ (plus taxes)	812-533	750 \$ (plus taxes)
- 811-531	1 500 \$ "	814-531	250 \$ "
- 811-532	2 000 \$ "	815-533	1 500 \$ "

Qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la

Le 7 juin 2010

présente.

ADOPTÉE

2010-211

RÉSOLUTION

**SOUSSION CONTRAT IE 2010-09 – GAINAGE DE
CONDUITES D’EAU POTABLE – PHASE 1 – SANEXEN
SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.**

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller Guy Boulé que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Sanexen services environnementaux inc., au montant de 1 598 338,22 \$, incluant les taxes, pour le contrat IE 2010-09 de gainage de conduites d'eau potable, phase 1, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de madame Nathalie Laberge, directrice du Service de l'ingénierie et de l'environnement, contenue dans son rapport en date du 26 mai 2010.

Que l'approbation de ladite soumission est conditionnelle à la mise en vigueur du règlement numéro 1141.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE

2010-212

RÉSOLUTION

**SOUSSION CONTRAT IE 2010-10 – SERVICES
PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE –
RÉHABILITATION DE CONDUITES D’AQUEDUC PAR
GAINAGE STRUCTURAL – PHASE 2 – LES
CONSULTANTS S.M. INC.**

Il est proposé par le conseiller Fernand Brillant et appuyé par le conseiller Guy Boulé que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de la compagnie Les Consultants S.M. inc., au montant de 15 238,13 \$, incluant les taxes, pour le contrat IE 2010-10 de services professionnels en ingénierie pour la préparation des études préparatoires ainsi que des plans et devis préliminaires et définitifs relativement à la réhabilitation de conduites d'aqueduc par gainage structural, phase 2, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de madame Nathalie Laberge, directrice du Service de l'ingénierie et de l'environnement, contenue dans son rapport en date du 26 mai 2010.

Que les honoraires décrits au bon de commande IE 10040 soient payables à même le surplus non affecté (poste budgétaire 55-991-00-001) et soient transférés au règlement numéro 1141 lorsqu'il sera en vigueur, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

Le 7 juin 2010

ADOPTÉE

2010-213

RÉSOLUTION

SOUSSION CONTRAT FIN 2010-01 – SERVICES BANCAIRES – CAISSE DESJARDINS DE BELOEIL-MONT-SAINT-HILAIRE

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller Fernand Brillant que ce conseil approuve la soumission de Caisse Desjardins de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire, étant la seule soumission conforme reçue relativement au contrat FIN 2010-01 pour services bancaires, selon des revenus d'intérêts de 28 000 \$ et des dépenses de frais d'intérêt sur emprunts temporaires de 24 000 \$ et de frais administratifs de 3 600 \$.

ADOPTÉE

2010-214

RÉSOLUTION

NOMINATION DE MEMBRES – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 841 constituant un comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal doit procéder à la nomination de membres;

CONSIDÉRANT QUE madame la conseillère Valéry Lapointe et monsieur le conseiller Rémi H. Lair ont été mandatés afin de sélectionner des citoyennes et citoyens au sein dudit comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Boulé et appuyé par le conseiller Fernand Brillant que soient et sont nommés, pour une période de deux ans, à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, madame Nathalie Carrier et messieurs Jean-Pierre Picard et Daniel Proulx.

ADOPTÉE

...QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Ferdinand Berner	Désignation de la rue du Centre-Civique
M. Normand Chabot	Plantation de graminées sur le chemin Ozias-Leduc
M. Roger Mailloux	Plantation de graminées sur le chemin Ozias-Leduc
Mme Céline Sénéchal	Nettoyage de conduite d'égout sanitaire et dégât d'eau au 257, rue Saint-Louis
Mme Lise Deslandes	Nettoyage de conduite d'égout sanitaire et dégât d'eau au 260, rue Saint-Louis
M. Richard Bonneau	Signalisation des musées à Mont-Saint-Hilaire
M. Roger Tremblay	Plainte concernant la vibration des trains

Le 7 juin 2010

M. Gilles Cardinal	Réfection de la montée des Trente
M. Lesage	États financiers 2009
Mme Lacase	Réfection de la montée des Trente
M. Caron	Réfection de la montée des Trente

2010-215

RÉSOLUTION

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller Guy Boulé que la présente séance soit et est levée à 22 h 10.

ADOPTÉE

ESTELLE SIMARD, GREFFIER

MICHEL GILBERT, MAIRE